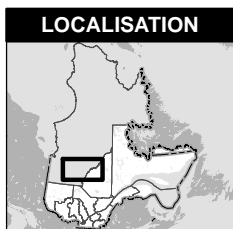
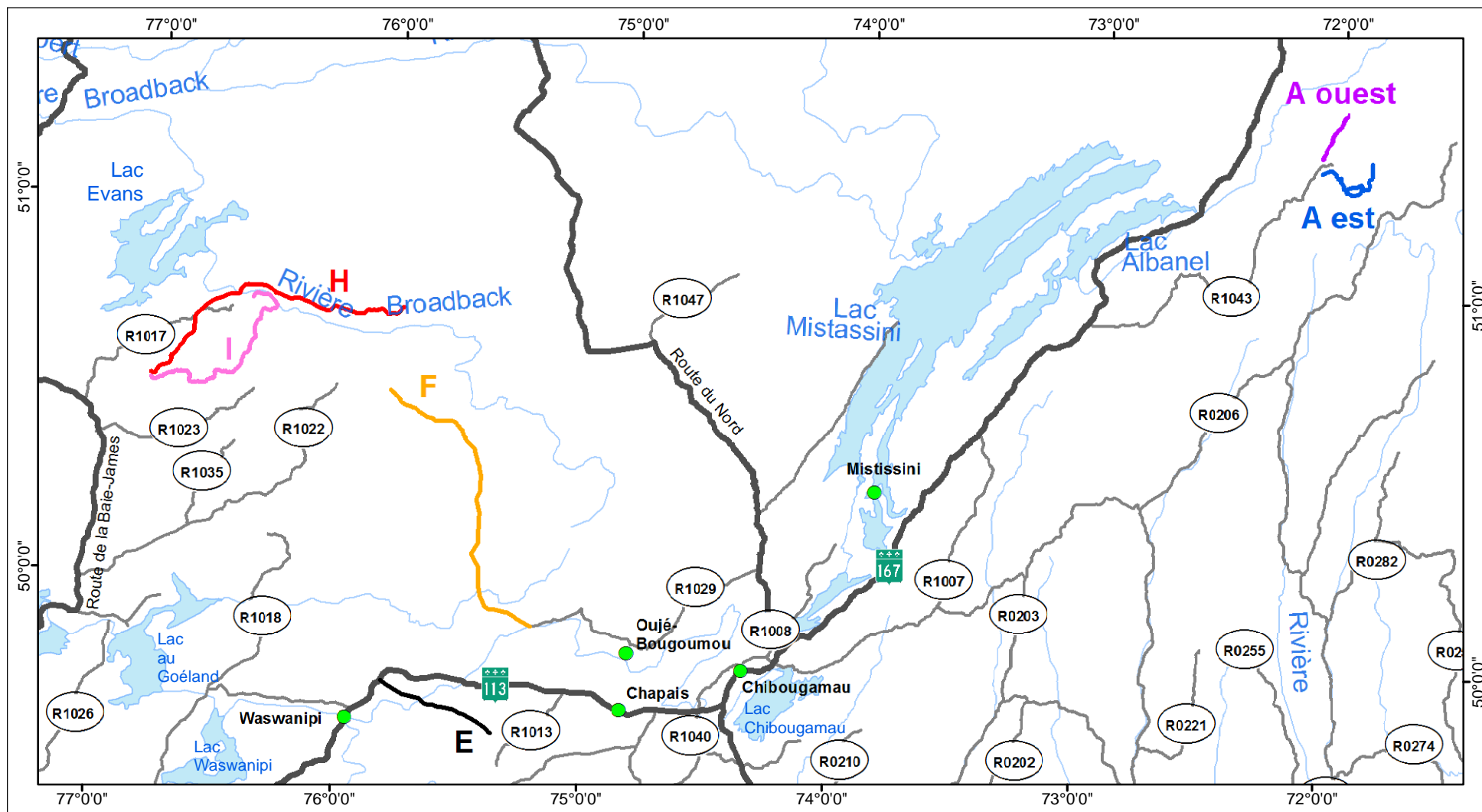


Routes d'accès assujetties aux processus d'évaluation et d'examen des répercussions prévus au chapitre 22 de la CBJNQ



Routes assujetties nécessaires¹

- A est
- A ouest
- E
- H
- I
- F

Divers

- Route principale
- Chemin forestier

Note :
1- Routes d'accès assujetties nécessaires

Projection cartographique
Conique conforme de Lambert

Source
Le portrait général du Québec à l'échelle 1 / 2 000 000, MRN, 2002

0 50 km

1 / 1 700 000

Réalisation
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la gestion des forêts Nord-du-Québec

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2015